



Modifications au règlement sportif

Dispositions votées par le Comité directeur du 28 avril 2022
pour application au 15 septembre 2022

Chapitre 1 - Article 2.3.

3. Interruption de licence

Tout joueur ne prenant pas de licence pendant une ou deux saisons sportives et qui souhaite en reprendre une :

- Reste classé, dans la division dans laquelle il était catégorisé lors de la 1^{ère} année de cette interruption.
- Reste soumis aux contraintes de la licence rouge s'il devait en recevoir une lors de la 1^{ère} année de cette interruption.
- Il n'est pas assujéti à mutation.

A partir de 3 saisons d'interruption :

- Si ce joueur était catégorisé en 1^{ère} ou 2^{ème} division lors de la 1^{ère} année de l'interruption, il se verra appliquer la réglementation de l'Article 2-1 ; par contre, s'il était en 3^{ème} division, il recevra une licence 4^{ème} division.
- le joueur n'est plus soumis aux contraintes de la licence rouge.

Chapitre 1 – Article 5 - CONCOURS POUVANT ETRE ORGANISES

TYPES DE CONCOURS	NOMBRE MINIMUM d'EQUIPES	
	Principal	Complémentaire
1- PROMOTION		
3 ^{ème} div.	16	8
3 ^{ème} div. et 4 ^{ème} div.	16	8
4 ^{ème} div.	16	8
4 ^{ème} div. (dont 1 ou 2 joueurs de division supérieure)	16	8
3 ^{ème} div. et 4 ^{ème} div. (dont 1 joueur maxi. de 1div/2div M1/M2 par Q, T ou D)	16	8
3 ^{ème} div. et 4 ^{ème} div. (dont 2 joueurs maxi. de 1div/2div M1/M2 par Q ou T)	16	8
TD (toutes divisions)	16	8
Mixtes (au moins 1 joueur et 1 joueuse sur le jeu par partie)	8	8
Féminins		8 D - 8 S - 8 T*
2- PROPAGANDE		
Réservés à une ou plusieurs divisions de la 1 ^{ère} à la 3 ^{ème} division		
3 ^{ème} division		
3 ^{ème} D (dont 1 joueur maxi. de 1div/2div M1/M2 par Q, T ou D)	32Q, 32T, 32D,	En dessous de 16 équipes, ils sont classés Promotion
3 ^{ème} D (dont 2 joueurs maxi. de 1div/2div M1/M2 par Q ou T)	32S	
3 ^{ème} division et 4 ^{ème} division	si par poule	
3 ^{ème} div. et 4 ^{ème} div. (dont 1 joueur maxi. de 1div/2div M1/M2 par Q, T ou D)	16Q,	
3 ^{ème} div. et 4 ^{ème} div. (dont 2 joueurs maxi. de 1div/2div M1/M2 par Q ou T)	16T	
TD (toutes divisions)		
Mixtes (au moins 1 joueur et 1 joueuse sur le jeu par partie)		

Féminins	8 T - 8 D - 8 S	
3- NATIONAL Masculins : Ligue Sport Boules M1, Ligue Sport Boules M2, Super 16 ; M1 ; M2 ; M1 et M2	16 Q, 32 D	
Féminins : Super F16 Ligue Sport Boules F1 ; F2	8 D	

* si complémentaire d'un 16 Propagande



~~Tous les CN 16 Q sur une journée, doivent obligatoirement se dérouler par élimination directe.~~

Attribution des points de catégorisation

Clubs E1, E2, FE1 S, D, T	2 points par partie jouée et gagnée 1 point par match nul
Clubs N1 à N4, FE2, FN1 S, D, T	1 point par partie jouée et gagnée 0,5 point par match nul

Chapitre 2 - ARTICLE 11 - TROISIÈME DIVISION (M3)

Chaque CBD ou District classe en M3, 13 à 20 % de son effectif total compétition masculin adulte :

- Les joueurs adultes et G -18 ayant obtenu, au cours de la saison sportive, le nombre de points de catégorisation correspondant au pourcentage ci-dessus.
- Les joueurs Issus de G -18 inscrits sur la liste ministérielle Espoirs qui n'ont pas opté pour la M2,
- Les joueurs maintenus par leur classification antérieure.

1. Déclaration des équipes (en début de saison)

A compter de la saison 2022/2023, possibilité de déclarer des quadrettes M3 pour disputer au cours de la saison 5 concours dédiés à l'intérieur de la LBR, du PADB ou du CS. Le classement au terme des 5 journées de concours dédiés permet une qualification directe au championnat de France quadrettes d'un nombre d'équipes déterminé par la LBR, le PADB ou le CS et l'accession de la 1^{ère} équipe du classement en M2.

Possibilité de déclarer une équipe en M3 de 3 à 5 joueurs d'une même AS/ESB et avec un minimum d'un licencié classé en 3^{ème} division.

Tous les joueurs déclarés dans l'équipe reçoivent une licence M3/F3.

Les concours dédiés sont gérés par les LBR/PADB/CS et sont ouverts aux seules équipes déclarées selon les règles de composition suivantes :

- ✓ Equipe constituée de 4 ou 5 joueurs avec au moins 2 joueurs de l'équipe déclarée.
- ✓ Possibilité de recourir à 1 à 3 compléments d'équipe « jokers » de l'AS/ESB par concours.

Il est entendu que les joueurs déclarés dans une équipe ne peuvent plus muter au-delà du 31 juillet.

Peuvent servir de complément d'équipe les F3 et M3 n'appartenant pas à une équipe déclarée, les 4D et les U18 à condition de ne pas être inscrits sur la liste ministérielle de Haut Niveau « Elite, Seniors, Collectifs nationaux ou Relève ».

Les compléments d'équipes peuvent évoluer dans d'autres équipes de l'AS/ESB au cours de la saison.

Les équipes sont reconnues par 2 critères :

- Le nom de l'AS

- Le nom du chef d'équipe.

Chaque équipe déclarée se verra attribuer un code d'identification (N° d'équipe).

Les déclarations d'équipes M3 pour la saison suivante doivent être saisies dans « BOULY » pour le 31 juillet.

Au 15 août, la FFSB valide ces équipes constituées et leur numéro d'identification.

Les licences des joueurs peuvent alors être éditées.

Modification de la composition d'une équipe déclarée ou constituée :

En cas de décès ou d'incapacité définitive, un joueur peut être remplacé pour la saison en cours. Ce remplaçant ne peut être issu d'une autre équipe constituée.

Pour la première saison d'application, l'accession en M2 se fera sur la base du volontariat.

Chapitre 5 – Article 41.a. – Groupe National

2. Inscriptions

Féminines F2

Les inscriptions aux concours qualificatifs F2 sont ouvertes à une date définie par la FFSB.

- Elles sont prises pour moitié par les organisateurs et pour moitié dans le système informatique fédéral « Bouly ».
- Dans un premier temps, chaque double pourra s'inscrire à ~~10~~ 6 compétitions dont 5 maximums auprès des organisateurs.
- Une semaine après l'ouverture des inscriptions dans Bouly, une 2^{ème} session permettra de compléter les concours et d'obtenir ~~plus de~~ 10 inscriptions.
- **Huit jours après, une nouvelle ouverture d'inscriptions donnera la possibilité d'obtenir plus de 10 inscriptions.**
- Les capitaines reçoivent un identifiant qui leur permet de s'inscrire, par l'intermédiaire de « BOULY », aux concours Nationaux qualificatifs. La liste des équipes inscrites peut être consultée sur le site Internet.
- Un chèque de validation, du montant des frais de participation (un par concours et libellé au nom de l'AS organisatrice) doit être adressé à la FFSB par voie postale et au plus tard 10 jours après l'inscription. Ce chèque ne sera pas encaissé avant la date du concours.

7. Sanctions sportives et financières encourues :

- ✓ Une double inscription reconnue :

M2 : 24 points en Q et 12 en D, retirés à l'équipe, par faute constatée.

F2 : 6 points retirés à l'équipe, par faute constatée.

- ✓ Un forfait avéré :

M2 : 48 points en Q et 24 en D, retirés à l'équipe et 2 fois l'inscription à payer à l'AS.

F2 : 12 points retirés à l'équipe et 2 fois l'inscription à payer à l'AS.

✓ Pour n (n supérieur ou égal à 2) forfaits avérés :

M2 : n x 48 points en Q et n x 24 en D, retirés à l'équipe et n x 2 fois l'inscription à payer aux AS.

F2 : n x 12 points retirés à l'équipe et n x 2 fois l'inscription à payer aux AS.

- interdiction de se présenter aux éliminatoires régionales NAT ~~Q, D~~, T, S de la saison en cours.

Chapitre 5 – Article 51 Ligue Sport Boules M1

B – LES CONCOURS NATIONAUX 1^{ère} division et Ligue Sport Boules M2

ARTICLE 51 – Concours nationaux Ligue Sport Boules M1

1. Déroulement des concours.

A compter de la saison 2021/2022, la F.F.S.B. confie à la Ligue Nationale Sport Boules la promotion et l'organisation matérielle des étapes de LIGUE SPORT BOULES M1, la partie sportive restant de la compétence de la F.F.S.B.

Compétitions organisées en Quadrettes sur un circuit de 10 étapes : 10 concours quadrettes par groupes.

Les Tournois boulistes de Pentecôte de même que les championnats de France Doubles, Quadrettes et Simples complètent le programme de la saison mais n'attribuent pas de points.

Chacune des 16 équipes déclarées fournit 1 quadrette pour les journées Quadrettes.

Pour chaque étape, les groupes seront définis par tirage au sort effectué la semaine précédant la compétition sous la responsabilité d'un membre du Bureau fédéral au siège de la Fédération.

Pour les compétitions Quadrettes, le tirage informatisé respectera la contrainte suivante : au cours des 2 séries de 5 étapes, chaque équipe rencontrera successivement dans son groupe, 3 différentes parmi les 15 autres.

Dans les parties de groupe, en cas d'égalité au terme du temps réglementaire, une mène supplémentaire à but non annulable et non perdable est jouée, voire l'épreuve de point si l'égalité persiste. L'équipe qui l'emporte n'ajoutera qu'1 point à son score.

Déroulement horaire Quadrettes (Parties en 2h00)	Etapes en intérieur		Etapes en extérieur	
	Journée 1	Journée 2	Journée 1	Journée 2
1 ^{ère} partie de groupe	20h45		18h30	
2 ^{ème} partie de groupe		8h00		8h00
3 ^{ème} partie de groupe		10h45		10h45
½ finale + 2 parties de classement		14h30		14h30
2 autres parties de classement		17h00		17h00
Finale		18h00		18h00
Programme adapté pour les Tournois de Pentecôte				

Les ½ finales opposent les 4 équipes classées 1^{ère} de chaque groupe.

En cas d'égalité à l'issue des phases de groupe :

- ✓ Si l'égalité concerne 2 équipes, celles-ci sont départagées par l'opposition directe.
- ✓ Si l'égalité concerne 3 équipes, celles-ci sont départagées au goal-average général, puis au nombre de points marqués.

Puis si l'égalité persiste entre 2 équipes, celles-ci sont départagées par l'opposition directe.

Si l'égalité persiste entre les 3 équipes, une épreuve d'appui est jouée sur le principe de celle jouée dans le championnat des clubs (Article 10.7. – Annexe 5 du règlement sportif).
Chaque équipe désigne 1 pointeur et 1 tireur.

Les parties de classement opposent un 2^{ème} de groupe à un 3^{ème} d'un autre groupe.

au classement au terme des 10 premières journées.

Au terme des 10 journées :

- ✓ l'équipe classée 1^{ère} est déclarée vainqueur de la Ligue Sport Boules M1,
- ✓ les équipes classées 15^{ème} et 16^{ème} sont reléguées en Ligue Sport Boules M2.

2. Précisions financières :

Les équipes participant à la Ligue M1 sont redevables d'un droit d'engagement de ~~4 000 €~~
5 000 €.

Une dotation proposée par la LNSB et validée par la F.F.S.B chaque début de saison est distribuée sur chaque étape.

Chapitre 5 – ARTICLE 53 – Concours nationaux Ligue Sport Boules M2

1. Déroulement des concours

Déroulement horaire	Quadrettes (Parties en 2h00)	
	Samedi ou dimanche	
1 ^{ère} partie de groupe	7h45	9h45
2 ^{ème} partie de groupe	10h15	12h15
3 ^{ème} partie de groupe	14h15	16h15
½ finale + parties classement	16h45	18h45
Finale	19h15	21h15
Programme adapté pour les Tournois de Pentecôte		

Chapitre 5 - C - RÈGLES GÉNÉRALES

ARTICLE 62 - AFFICHES ET PROGRAMMES

2. Sur les affiches et programmes, doivent être indiqués :

- Le jour et l'heure du début de la compétition,
- La date, le lieu, l'heure de la reprise de la compétition si elle ne se termine pas le même jour,
- Les modalités de déroulement : durée des parties et le cas échéant l'utilisation des poules, **des groupes**, du système Aurard.
- Pour certaines compétitions, les règles de composition des équipes.

ARTICLE 77.B - CONCOURS ORGANISES PAR GROUPES

1. Définition des Groupes

On entend par "Groupes" la réunion d'un nombre déterminé d'équipes ou joueurs (3 ou 4 équipes).

Des têtes de groupes peuvent être désignées d'après un critère prévu à l'avance par les organisateurs (champions, vice-champions d'éliminatoires, etc.), sauf pour les concours Nationaux.

En outre, il faut éviter, dans la mesure du possible, que deux équipes d'une même ASB se trouvent dans une même poule.

2. Recommandation

Il est recommandé de former le maximum de groupes de 4, formule la plus juste.

Cependant, en fonction du nombre d'équipes et de jeux disponibles, l'utilisation de groupes de 3 peut s'avérer nécessaire.

Si le groupe est incomplet, la partie est gagnée sur le score de 13 à 7, mais elle n'est pas primée.

3. Dénomination des rencontres

Les rencontres dans un groupe se nomment « phases ».

Chaque phase correspond à une partie.

4. Tirage au sort de la 1^{ère} partie éliminatoire

Seules les équipes classées 1^{ères} de leur groupe poursuivent la compétition et participent ainsi au tirage des ½ finales pour un 16, des ¼ de finale pour un 32, des 1/8^{èmes} de finale pour un 64...

S'il y a une partie de cadrage à la sortie des groupes, une équipe qui a déjà été office, ne peut plus l'être lors de ce cadrage.

5. Ordre des rencontres - résultats

Dans chaque Groupe, identifier chaque équipe par une lettre (A, B, C, D) au moyen d'un tirage au sort.

Chaque équipe dispute une partie contre toutes les autres équipes du groupe :

- ✓ Première phase
 - Les équipes A et B sont opposées l'une à l'autre.
 - Les équipes C et D sont opposées l'une à l'autre.

- ✓ Deuxième phase
 - Les équipes A et C sont opposées l'une à l'autre.
 - Les équipes B et D sont opposées l'une à l'autre.

- ✓ Troisième phase
 - Les équipes A et D sont opposées l'une à l'autre.
 - Les équipes B et C sont opposées l'une à l'autre.

L'équipe classée 1^{ère} de son groupe poursuit la compétition.

Possibilité de faire disputer une partie de classement entre les équipes classées 2^{ème} et 3^{ème}.

En cas d'égalité à l'issue des phases de groupe :

- ✓ Si l'égalité concerne 2 équipes, celles-ci sont départagées par l'opposition directe.
- ✓ Si l'égalité concerne 3 équipes, celles-ci sont départagées au goal-average général, puis au nombre de points marqués.

Puis si l'égalité persiste entre 2 équipes, celles-ci sont départagées par l'opposition directe.

Si l'égalité persiste entre les 3 équipes, une épreuve d'appui est jouée sur le principe de celle jouée dans le championnat des clubs (Article 10.7. – Annexe 5 du règlement sportif).

Chaque équipe désigne 1 pointeur et 1 tireur.

Chapitre VI – LES FÉMININES

ARTICLE 93 - DEUXIEME DIVISION (F2)

1. Composition

Les 150 joueuses ayant obtenu le plus grand nombre de points, hormis les F1, sont classées en F2.

ARTICLE 96 - LES COMPETITIONS

5. Concours Propagande et Promotion :

- ✓ Elles sont soumises à la règle du handicap.
- ✓ Les F1 et F2 ne peuvent pas jouer dans les concours réservés aux seuls 4èmes Division. Les féminines peuvent participer aux concours masculins 3 et 4 + 1N quelle que soit la division dans laquelle elles évoluent. Elles ne sont pas comptabilisées comme N.

Dans les concours mixtes, les féminines évoluent en fonction de la division de leur licence féminine.

ARTICLE 97 - ACCES AUX COMPETITIONS POUR LES F – 18

Sous réserve du sur-classement médical, les F -18 ans peuvent participer :

1. A toutes les compétitions féminines adultes sauf le simple.
2. Aux compétitions masculines suivantes :
 - Championnats de France doubles ~~et triples G-18,~~
 - Championnats de France doubles mixtes
 - ~~Championnat des Clubs Jeunes en application du règlement en vigueur.~~
 - Championnat des Clubs masculins adultes.
 - Championnat des AS 3^{ème} et 4^{ème} Divisions sauf celles classées Collectif France Jeunes.
 - Concours Propagande et Promotion.
 - Comme complément d'équipe dans les concours Nationaux.

Annexe 1 – Les Jeunes

ARTICLE 8 - LES EPREUVES

LA COMPETITION

1. Préambule :

Le Règlement Technique International (RTI) s'applique dans les épreuves des jeunes avec les aménagements suivants :

➤ Tir du but (en traditionnel) :

Application du RTI.

➤ Tir de précision, tir progressif, tir rapide et tir rapide en double :

Un positionnement spécifique des cibles permet d'adapter les distances aux différentes catégories.

2. Le Jeu traditionnel

Chez les jeunes, le traditionnel se joue en simple à 4 boules par joueur, en double à 3 boules par joueur et en triple à 2 boules par joueur.

En compétition officielle (sauf championnat de France, ~~cf. annexe 2~~) simple et double la partie se joue en 13 points ou ~~1 heure~~ 1 heure 30. En triple, la partie se joue en 13 points ou 1h30.

Catégories - de 11 et - de 13 :

Durée : 1h00 maximum

Nota : Pour les parties de groupe, le match nul est autorisé.

En double, l'équipe peut être composée de 2 ou 3 joueurs avec au maximum un joueur surclassé. Si elle comporte 3 joueurs, le remplacement d'un joueur en cours de partie est libre mais il doit être réalisé entre deux mènes.

ARTICLE 9 - LES MANIFESTATIONS OFFICIELLES

1. CHAMPIONNAT DE FRANCE SIMPLE

Les qualificatifs au C.D.F. « SIMPLE » se font par les Fédéraux, dont il est impératif de respecter la date, sans contrainte aucune.

Pour ceux qui ont plus d'un représentant au C.D.F., il est possible d'organiser en plus du fédéral, des concours qualificatifs spécifiques.

Nombre de Qualifiés :

G -18 : 32

F -18 : 16

~~G -15 : 32~~

~~F -15 : 16~~

U15 : 32

Afin qu'il y ait le nombre prévu de participants, les places laissées vacantes par des CR/CS qui n'ont pas de jeunes ou qui n'organisent pas de qualification seront attribuées par la FFSB.

Durée des parties : 13 points ou 1h30 (sauf cas exceptionnel).

2. CHAMPIONNAT DE FRANCE DOUBLE

Les qualificatifs au C.D.F. DOUBLE se font par les Fédéraux, dont il est impératif de respecter la date, sans contrainte aucune.

Pour ceux qui ont plus d'un représentant au C.D.F., il est possible d'organiser en plus du Fédéral, des concours qualificatifs spécifiques.

La composition des équipes se fait au niveau du Comité Sportif, à défaut du PADB, à défaut de la Ligue Bouliste Régionale.

Les équipes sont composées de 2 ou 3 joueurs avec au minimum un joueur de la catégorie concernée. La mixité est autorisée. Ils devront porter une tenue uniforme.

Nombre de qualifiés :

- 15 : ~~entre 16 et 32~~ en fonction des effectifs

- 18 : 32

Afin qu'il y ait le nombre prévu de participants, les places laissées vacantes par des LBR/CS qui n'ont pas de jeunes ou qui n'organisent pas de qualification ~~seront~~ pourront être attribuées par la FFSB.

Durée des Parties : 13 points ou 1h30 (sauf cas exceptionnel).

~~3. CHAMPIONNAT DE FRANCE TRIPLE~~

~~32 équipes jeunes~~

~~La composition des équipes se fera au niveau du Comité Sportif, à défaut du PADB, à défaut de la Ligue Bouliste Régionale.~~

~~Les équipes sont composées de 3 ou 4 joueurs, la mixité est autorisée, pas de limitation du nombre de joueur — 15 2ème année surclassé médicalement par équipe. Ils devront porter une tenue uniforme~~

~~Afin qu'il y ait le nombre prévu de participants, les places laissées vacantes par des CR/CS qui n'ont pas de jeunes ou qui n'organisent pas de qualification seront attribuées par la FFSB.~~

~~Durée des Parties : 13 points ou 2h00.~~

3. CHAMPIONNAT DE FRANCE COMBINÉ

Nombre de qualifiés :

G-18 : ~~24~~ joueurs 12 joueurs

F- 18 : ~~16~~ joueuses 8 joueuses

~~G-15 : 24 joueurs~~

~~F-15 : 16 joueuses~~

U15 : 12 à 16 joueurs selon performances

Qualification :

La qualification se fera par les performances obtenues lors des compétitions officielles, lors des stages (départementaux, régionaux, nationaux), et lors des manifestations jeunes déclarées, pilotées par les conseillers techniques.

~~Chaque CS décide de son mode de qualification. La date butoir de retour des qualifiés est fixée chaque année par la FFSB.~~

~~Chez les féminines, F- 18 et F- 15 pour l'attribution des 16 places, 4 par le classement National, les 12 joueuses restantes sont issues du fédéral.~~

~~Chez les garçons, 8 qualifiés par le classement national, 16 par les fédéraux.~~

~~Le classement individuel du combiné est réalisé grâce à l'addition des 3 meilleures performances de chaque athlète obtenues lors des rencontres des clubs jeunes. Seules les performances réalisées dans les clubs jeunes de la catégorie de l'athlète sont prises en compte.~~

~~En cas d'égalité persistante, la 4ème performance réalisée est prise en compte puis, si l'égalité persiste, la 5ème performance et ce, jusqu'à la dernière performance prise en compte.~~

~~Les performances sont prises en compte jusqu'au ¼ de finale des clubs jeunes.~~

~~Afin qu'il y ait le nombre prévu de participants, les places laissées vacantes par les CR/CS qui n'ont pas de jeunes ou qui n'organisent pas de qualification seront attribuées : aux suivants du classement national non qualifié.~~

5. MULTI-EPREUVES

~~L'inscription d'un joueur à un Multi-Epreuves est du ressort de l'A.S. d'appartenance. Toute inscription doit se faire obligatoirement au moyen du site internet, par BOULY. Une épreuve maximum par week-end.~~

~~Au cours d'un Multi-Epreuve sont obligatoirement proposés : 2 Tirs de Précision et 2 Tirs Progressifs.~~

~~Un joueur peut participer à un seul type d'épreuve en tant que joueur mais il doit participer à l'organisation des deux épreuves en tant que ramasseur de boules par exemple. Les~~

~~organisateur~~s sont libres de proposer d'autres épreuves lors de ces rassemblements mais leurs résultats ne seront pas pris en compte par la FFSB.

~~Chaque Ligue ou Département ou CS ou PADB organise 2 journées de Multi-Epreuves appelées MULTI 1 et MULTI 2 au cours desquelles chaque joueur peut participer au maximum à 2 Tirs Progressifs et à 2 Tirs de Précision.~~

~~Pour être qualifié à la journée MULTI 3, le joueur doit avoir réalisé au moins une fois le minima lors des MULTI 1 ou 2 ou lors des matchs clubs jeunes pris en compte.~~

~~Les performances seront consignées sur une fiche de résultats qui sera signée par les athlètes et l'arbitre.~~

~~Une fois la compétition terminée, il appartient à l'organisateur d'envoyer les résultats sous vingt quatre heures pour l'enregistrement informatique.~~

~~MULTI 3 : Deux passages dans la ou les épreuves validées lors de la phase précédente.~~

~~Pour établir le classement permettant d'accéder au MULTI 4, prise en compte des performances MULTI 3 plus la meilleure performance réalisée lors des MULTI 1 ou 2 ou lors des matchs clubs jeunes, le total sera divisé par 3 pour obtenir la moyenne permettant le classement.~~

~~MULTI 4 : Après établissement du classement, les 24 meilleurs G18 et les 24 meilleurs G15 se retrouveront pour la qualification au FRANCE TIRS. Prise en compte uniquement des performances réalisées lors du MULTI 4 pour le classement définitif qui désignera les 12 qualifiés par catégorie au France TIRS.~~

~~L'organisation du MULTI EPREUVES 4 sera assurée par la CNJ.~~

~~En ce qui concerne les Filles pas de passage par le MULTI 3, qualification directe au MULTI 4 dans les mêmes conditions de qualification que les garçons (Multi 1 et 2 plus Clubs Jeunes).~~

~~MINIMA :~~

~~Tir de Précision : 14 pour toutes les catégories~~

~~Tir Progressif :~~

~~G 18 : 25~~

~~F 18 : 15~~

~~G 15 : 18~~

~~F 15 : 12~~

~~Ces performances sont susceptibles d'être modifiées d'une année sur l'autre en fonction de l'évolution technique de la discipline.~~

4. CHAMPIONNAT DE FRANCE TIRS

Le France Tirs (Progressif, Précision) fera l'objet d'une circulaire précisant le déroulement de ce championnat. Cette circulaire sera diffusée en temps utile.

Nombre de sélectionnés :

	Tir de Précision	Tir Progressif
G18	12	12
F18	9	9
G15	9	9
F15	6	6

Qualification :

La qualification se fera par les performances obtenues lors des compétitions officielles, lors des stages (départementaux, régionaux, nationaux), et lors des manifestations jeunes déclarées, pilotées par les conseillers techniques.

5. CHAMPIONNAT DE FRANCE Tir en Relais

Le Championnat Tir en Relais fera l'objet d'une circulaire précisant le déroulement de ce championnat. Cette circulaire sera diffusée en temps utile.

Nombre de sélectionnés :

G18 : 8

F18 : 6

G15 : 4

F15 : 3

Qualification :

La qualification se fera par les performances obtenues lors des compétitions officielles, lors des stages (départementaux, régionaux, nationaux), et lors des manifestations jeunes déclarées, pilotées par les conseillers techniques.

6. CHAMPIONNAT DE FRANCE CLUBS JEUNES OMNIUM JEUNES

Contenus :

• JEUNES – 15

- ~~1^{er} tour : 1h00 – 2 combinés (8 mètres) – 1 simple 1h00 – 1 tradipoint 0h45~~
- ~~2^{ème} tour : 1h00 – 1 double 1h00 – 1 point de précision – 1 précision~~
- ~~3^{ème} tour : 0h40 – 1 progressif – 1 tir rapide – 1 tir rapide en double cibles 1 et 3~~

1^{er} Tour : 1 Double – 1 Combiné – 1 Simple

2^{ème} Tour : 1 Progressif

3^{ème} Tour : 2 Tirs de Précision

4^{ème} Tour : 1 Rapide en double

5^{ème} Tour : 1 Double – 1 Combiné – 1 Simple

Pour les courses, l'échauffement sera de 3 mn.

• JEUNES – 18

- ~~1^{er} tour : 1h00 – 2 combinés (8 mètres) – 2 simples 1h00~~
- ~~2^{ème} tour : 1h00 – 1 double 1h00 – 1 point de précision – 1 précision~~
- ~~3^{ème} tour : 0h40 – 1 progressif – 1 tir rapide – 1 tir rapide en double cibles 1 et 3~~

1^{er} Tour : 1 Double – 1 Combiné – 1 Simple

2^{ème} Tour : 1 Progressif

3^{ème} Tour : 2 Tirs précision

4^{ème} Tour : 1 rapide en Double

5^{ème} Tour : 1 Double – 1 Combiné – 1 Simple

Pour les courses, l'échauffement sera de 3 mn.

- En simple et en double ~~il n'y a pas de limitation de points~~ partie en 13 points ou 1h.
- La présence d'un arbitre est souhaitée

Gain du match :

L'attribution des points se fera comme pour les adultes : victoire 3 points, nul : 2 points, défaite : 0 point, bonus défensif par épreuve perdue par 4 points et moins : 1 point. Les points totaux des différentes épreuves seront pris en compte pour la constitution des plateaux en 1/8^{ième} de finale.

En cas de forfait d'une équipe, l'adversaire marque 3 points et le score de 30 à 0 lui est attribué.

Une équipe peut présenter pour un match seulement trois joueurs, elle perd donc par forfait une épreuve par tour. Le score à comptabiliser pour les épreuves est le suivant :

Combiné : 0 – 32

Traditionnel ~~et Tradipoint : 0 – 20~~ 0-13

Tirs : 0 – performance de l'adversaire

L'équipe gagnante est celle qui, à l'issue de la rencontre, totalise le plus grand nombre de points.

En cas d'égalité sauf pour les phases de groupes, l'épreuve d'appui Coupe d'Europe est retenue : 2 joueurs pointent 2 joueurs tirent 2 boules consécutivement - 8 POINTS

Lorsqu'une équipe ne présente que trois joueurs, le quatrième joueur de l'équipe adverse devra jouer ses boules.

En U15, le but est remplacé par une boule cible au tir.

Composition :

~~Les surclassés, Le surclassement, masculin et féminin, réalisent les épreuves de la catégorie concernée n'est pas autorisé.~~

- Chaque joueur joue avec les boules de sa catégorie.

L'équipe est composée de 4 joueurs minimum avec ~~au moins un joueur de la catégorie concernée et d'~~un manager.

Une équipe ne présentant que 2 joueurs sera déclarée forfait.

~~• Il ne peut pas y avoir plus de deux mutés dans une équipe par match~~

~~• Le surclassement, comme dans les autres compétitions d'équipes, est autorisé sauf pour les premières années de chaque catégorie.~~

~~• Tirs et combiné, la prise de performance d'un joueur se fait dans les compétitions de sa catégorie d'âge (cf. licence).~~

~~Exemple : pour un joueur 15 évoluant en club jeunes 18 sa performance ne sera pas prise en compte.~~

- La mixité est autorisée. Les féminines en tir progressif, ~~tir rapide~~ et tir de précision jouent sur les cibles et le cadre de jeu de leur catégorie. Pour les autres épreuves elles jouent sur le cadre masculin. Cependant en tir rapide en double le porte boule de la féminine est disposé sur le cadre féminin.

~~Exemple : une féminine 15 évoluant en club jeunes 18 joue en tir de précision, tir progressif, tir rapide sur les cibles et le cadre de jeu des F-18.~~

- Temps mort :

Un temps mort de 1 minute, entre deux mènes est autorisé par club et par jeu. En traditionnel il ne prolonge pas la durée de la partie et ne peut pas débiter pendant les 10 dernières minutes du temps prévu.

En combiné il peut être pris jusqu'à la dernière mène (RTI).

Il est demandé à l'arbitre par le manager avant la fin de la mène qui le précède au plus tard avant le début de l'autre mène. Cette demande, une fois effectuée, ne peut pas être annulée.

- Regroupement

~~Les joueurs des régions ne participant pas pourront être sélectionnés dans une autre région. Les demandes après validation des CBD, CS ou LBR seront examinées et validées par la FFSB lors de l'inscription des équipes avec la déposition des listes.~~

~~La liste peut être complétée en cours de saison par des joueurs n'étant pas inscrits dans une autre équipe.~~

~~La finale des clubs jeunes – 15 ans et celle des clubs jeunes – 18 ans auront lieu le même jour.~~

Annexe 3 – CHAMPIONNATS DE FRANCE ADULTES ...

B - CHAMPIONNAT DE FRANCE QUADRETTES

ARTICLE 11 – Ligue Sport Boules M1 - 16 équipes

Un joueur G- 18 (ou une joueuse F -18) ~~n'est pas admis(e)~~ est admis(e) comme complément d'équipe.

ARTICLE 11 bis – Ligue Sport Boules M2 - 16 équipes

Un joueur G- 18 (ou une joueuse F -18) ~~n'est pas admis(e)~~ est admis(e) comme complément d'équipe.

ARTICLE 12 – M2 - 48 équipes

Seules les équipes déclarées peuvent participer à ce championnat.

Un joueur G -18 (ou une joueuse F -18) ~~n'est pas admis(e)~~ est admis comme complément d'équipe.

a - A la fin de la saison des concours nationaux, les **48** premières équipes du classement spécifique Q en M2 ayant **un minimum de 7 participations**, sont qualifiées directement pour le championnat de France Quadrettes M2.

~~**b** – Une inter régionalisation de 8 groupes de LBR est créée. Cette inter régionalisation permet la qualification directe au championnat de France Quadrettes des 8 premières équipes M2 (au-delà de la 40ème place) classées dans ces inter régions, à la fin des concours nationaux Quadrettes. Les équipes devront justifier d'un minimum de 7 participations.~~

~~La répartition peut évoluer d'une saison à l'autre.~~

~~Afin qu'il y ait le nombre prévu de participants, la ou les places laissée(s) vacante(s) sera(ont) attribuée(s) à la ou les équipe(s) suivantes non qualifiées au préalable.~~

ARTICLE 13 - AUTRES CHAMPIONNATS

a – M3 : 128 équipes de 4 ou 5 joueurs constituées dès les qualificatifs.

- Equipes qualifiées au niveau CBD ou CS
- Tous les joueurs doivent être licenciés à la même AS/ESB
- Un joueur de la division obligatoire
- ~~Les G -18 et F -18 ne peuvent pas y participer.~~

~~Un joueur G18 ou F18 peut y participer (Sauf listes ministérielles de haut niveau « Elite, Senior et Relève »)~~

b – M4 : 128 équipes de 4 ou 5 joueurs constituées dès les qualificatifs.

- Equipes qualifiées au niveau CBD ou CS
- Tous les joueurs doivent être licenciés 4ème division dans la même AS/ESB
- ~~Les G -18 et F -18 ne peuvent pas y participer.~~

~~Un joueur G18 ou F18 peut y participer (Sauf listes ministérielles de haut niveau « Elite, Senior et Relève »)~~

C – Championnat de France Doubles

ARTICLE 16 – M2 – 48 équipes

Seules les équipes déclarées ou identifiées peuvent participer à ce championnat.

Un joueur G -18 (ou une joueuse F -18) n'est pas admis(e) comme complément d'équipe.

Le championnat de France Doubles M2 comprendra 48 équipes, réparties en 16 poules de 3, les qualifications s'effectuent de la manière suivante :

Lors des 4 journées de concours nationaux Doubles, chaque compétition qualifie directement :

- ✓ Le vainqueur d'un 32
- ✓ Le vainqueur et le finaliste d'un 64
- ✓ Le vainqueur, le finaliste et un seul des ½ finalistes d'un 128 (barrage entre les 2 ½ finalistes)

soit un total de x places ainsi attribué.

48 – x équipes sont qualifiées par le classement final Doubles M2 à condition de justifier d'un minimum de 3 participations.

~~48 – 24 – X équipes sont qualifiées par une inter régionalisation de X groupes de LBR. Cette inter régionalisation permet la qualification directe au championnat de France Doubles, des X premières équipes M2 (au delà de la 24^{ème} place) classées dans ces inter régions, à la fin des concours nationaux Doubles. Les équipes devront justifier d'un minimum de 3 participations.~~

La répartition peut évoluer d'une saison à l'autre.

Afin qu'il y ait le nombre prévu de participants, la ou les places laissée(s) vacante(s) sera(ont) attribuée(s) à la ou les équipe(s) suivantes non qualifiées au préalable.

A la fin des concours Nationaux en Doubles (CN D), un classement spécifique des Doubles M2, sera établi.

ARTICLE 17c

Championnat Doubles Féminin F2

~~32~~ 24 équipes (8 poules de ~~4~~ 3) de 2 ou 3 joueuses (au moins 1 joueuse de la catégorie par équipe).

Qualification :

- ✓ 24 doubles par le classement national répartis par ordre sur les poules 1 à 8 (lettres A, C et D)

~~✓ 8 doubles par une inter régionalisation de X groupes de LBR. Cette inter régionalisation permet la qualification directe au championnat de France Doubles, des 8 premières équipes F2 (au delà de la 24^{ème} place) classées dans ces inter régions, à la fin des concours nationaux Doubles. Les équipes devront justifier d'un minimum de 6 participations.~~

~~La répartition peut évoluer d'une saison à l'autre.~~

~~Afin qu'il y ait le nombre prévu de participants, la ou les places laissée(s) vacante(s) sera(ont) attribuée(s) à la ou les équipe(s) suivantes non qualifiées au préalable.~~

Annexe 5 - CHAMPIONNAT DES CLUBS ELITE 1-2, NATIONAL 1-2-3-4, FEMININ ELITE 1- 2, FEMININ NATIONAL 1

Article 2.3 - Les joueurs et les équipes II et +

Le club ayant au moins deux équipes engagées dans l'un des championnats pourra utiliser un joueur et un seul ayant évolué en équipe de niveau supérieur dans un championnat de niveau inférieur mais ce joueur ne pourra participer qu'à 2 épreuves dont une seule individuelle maximum (**épreuve d'appui comprise**).

Est considéré comme « ayant évolué en équipe de niveau supérieur » le joueur ayant déjà participé effectivement à 4 matchs de ladite équipe supérieure.

Un remplaçant qui ne rentre pas en cours de match n'est pas comptabilisé comme joueur « ayant évolué » dans une équipe.

Une féminine ayant joué une rencontre de club féminin ne peut plus intégrer une équipe masculine.

En cas d'infraction, voir sanctions (annexe 5 art.10-8).

Article 3.1. - Préparation du match

e) Matériel utilisé

Matériel préconisé :

- ✓ Horloge **avec chronomètre électronique**.
- ✓ Marqueurs de scores.

ARTICLE 4.3 - Tenues vestimentaires

Le manager veillera à ce que tous ses joueurs **et lui-même** portent la tenue du club durant toute la durée du match.

C - LA GESTION

ARTICLE 10 : REGLEMENTATION GENERALE

10.1 - Conditions à remplir

Précisions pour les équipes II :

Les équipes 2 des clubs évoluant en E1, E2, N1 évolueront au maximum en ~~N2~~ **N1**, elles pourront disputer les phases finales, mais n'accéderont pas au niveau supérieur.

En féminines les équipes 2 évolueront **en FN 1 au maximum en Féminin Elite 2**, elles pourront disputer les phases finales, mais n'accéderont pas au niveau supérieur.

ARTICLE 15 : REGLEMENTATION PARTICULIERE AU NATIONAL 3

15.1 - Organisation des championnats régionaux

a) Engagement

Tout club désirant participer au championnat National ~~4-3 dans son/sa LBR/CS~~ doit déposer sa candidature à la FFSB dans les délais fixés.

Dans une équipe au maximum ~~3~~ **4** joueurs M1 – M2 – F1 ou F2 peuvent participer à chaque tour d'une rencontre National ~~4-3~~.

Toutefois si une A.S. engage 2 équipes, une liste nominative des joueurs constituant chaque équipe sera déposée auprès du responsable général des clubs.

Un joueur ne pourra participer qu'avec son équipe.

Chaque LBR/CS doit transmettre à la FFSB le double du bulletin de chacun de ses clubs ou équipes engagées avant la date limite fixée chaque année par la FFSB, avec copie au CBD concerné (généralement avant le début de la saison sportive).

Annexe 8 - Accès aux compétitions françaises des joueurs licenciés à l'étranger

ARTICLE 2 - CONCOURS PROPAGANDE ET PROMOTION

Les joueurs étrangers ou les équipes étrangères dont la catégorisation n'a pas d'équivalence avec la catégorisation française n'ont accès qu'aux concours « Toutes divisions ».

Pour les concours inscrits aux calendriers de la FFSB, il convient impérativement que les joueurs étrangers désirant pratiquer dans ces compétitions doivent être constitués :

- Pour les concours Propagande et Promotion en équipe homogène avant les fédéraux et libre ensuite

1. Soient titulaires d'une autorisation de sortie de leur fédération d'appartenance (assurance, non suspension).
2. Présentent un certificat médical d'aptitude au Sport-Boules daté de moins d'un an si leur licence ne comporte pas de tampon médical d'aptitude.

A défaut ils ne seront pas autorisés à jouer.

Rappel : **La joueuse ou** le joueur possédant une licence étrangère et ayant participé à un championnat ou tournoi international sera, s'il vient jouer en France, placé en « 2^{ème} division ».



Dispositions votées par le Comité directeur du 28 avril 2022 pour application au 15 septembre 2023

Chapitre 1 - ARTICLE 3 - ATTRIBUTION DES POINTS DE CATÉGORISATION

1. Règles générales :

- Ces règles sont les mêmes pour toutes les catégories, tous comités confondus.
- Les points acquis doivent obligatoirement être relevés aussi bien pour le concours principal que pour le concours complémentaire (ou 2^{ème} concours).

2. Les points individuels sont comptabilisés du ~~lendemain des Fédéraux quadrettes de la saison précédente~~ **début de la saison sportive** au soir des fédéraux quadrettes ~~de la saison en cours.~~

**Dispositions votées par le Comité directeur du 16 juin 2022
pour application au 15 septembre 2022**

Chapitre 1 - Article 4 – Les points.

Pour tous les concours traditionnels :

- Le forfait attribue les points,
- L'office ne rapporte aucun point.

Dans le tableau d'attribution des points de catégorisation, ajout de la précision « **ou gagnée par forfait** » à la suite de « x point(s) par partie jouée et gagnée ».

**Chapitre 2 - ARTICLE 10 - DEUXIEME DIVISION (Ligue Sport Boules M2 et M2)
B – M2**

Le Comité directeur réuni le 16 juin 2022 décide du report de la réforme M2 votée le 28 avril 2022 à la saison 2023/2024.

Chapitre 2 – Article 11 - TROISIÈME DIVISION (M3)

Chaque CBD ou District classe en M3, ~~13 à 20 %~~ **15 à 25 %** de son effectif total compétition masculin adulte.